

**DELIBERATION**  
**SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 AVRIL 2019**

Nombre de Conseillers : 37  
En exercice : 37  
Présents : 33  
Pouvoirs : 4  
Votants : 37

Date de convocation du Conseil Communautaire :  
Le 02/04/2019

Le 8 Avril 2019, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Yves DUMOULIN, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Marie-Christine THEVENET (Remplaçante de Raymond MOUSSY), Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Hubert BONNET (Pouvoir à Claude TRASSARD), Dominique DESFORGES (Pouvoir à Béatrice GUERIN), Jacky DUTRUC (Pouvoir à Noël CHEYNET), Chantal NOEL (Pouvoir à Yves DUMOULIN), Raymond MOUSSY (remplacé par Marie-Christine THEVENET).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Michel DUROUSSIN (Rancé), Pierre LUCIDOR (Toussieux).

Secrétaire de séance : Marie Jeanne BEGUET.

**OBJET : TRAVAUX – Convention constitutive d'un groupement de commande pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique, avec un marché d'exploitation des installations de génie climatique des bâtiments communaux et intercommunaux**

M. Bernard GRISON, Président, informe le conseil que pour parvenir à maîtriser au mieux les dépenses publiques et rationaliser la commande publique, la commune de Trévoux, la commune de Saint Bernard et la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée ont décidé de mutualiser l'exploitation des installations génie climatique de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et des communes de Trévoux et Saint Bernard.

Pour cela, ces collectivités ont décidé de constituer un groupement de commandes, qui a pour objectif la coordination et le regroupement de l'exploitation de leurs installations génie climatique et, afin de réaliser des économies d'échelle, et une mutualisation de la procédure de passation des marchés, en application des dispositions du nouveau code des marchés publics.

La présente convention a pour objet de créer un groupement de commandes dit « d'intégration partielle », c'est-à-dire dans lequel la collectivité coordonnatrice du groupement est chargée d'organiser l'ensemble des opérations nécessaires à la satisfaction du besoin, relatives à la préparation et la passation du marché de performance énergétique, comprenant l'exploitation des installations de génie climatique à passer jusqu'à leur notification y compris le suivi administratif des contrats, pour satisfaire les besoins suivants :

Un contrat de performance énergétique comprend 3 parties :

- P1 La fourniture du combustible gaz
- P2 la maintenance des chaufferies
- P3 le gros entretien (garantie totale)

La convention définit également le rôle du coordonnateur et de l'ensemble des membres du groupement.

L'adhésion au groupement s'effectuera par la signature de la convention constitutive du groupement de commande par une personne habilitée, après approbation du principe de cette adhésion par leur assemblée délibérante.

La convention prévoit notamment, outre la désignation de la commune de Trévoux en tant que coordonnateur, la passation d'un marché public de type appel d'offres ouvert européen de fournitures et services. Elle désigne également la Commission d'Appel d'Offres de la commune de Trévoux comme étant compétente pour l'attribution des marchés passés par le groupement et détermine le montant de la participation financière de chaque membre pour l'indemnisation du coordonnateur et la publication de l'appel d'offres (400 € par membre).

Les modalités précises d'organisation et de fonctionnement du groupement sont formalisées dans la convention constitutive jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, décide à l'unanimité :

- ✓ **D'APPROUVER** le principe de constitution d'un groupement de commande dit « d'intégration partielle » permettant l'exploitation des installations de génie climatique de la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et des communes de Trévoux et Saint Bernard ;
- ✓ **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique, annexée à la présente délibération ;
- ✓ **D'AUTORISER** le président à signer la convention de groupement ;
- ✓ **D'AUTORISER** le maire de Trévoux à signer en tant que représentant légal de la commune de Trévoux coordonnateur du groupement, pour le compte de la Communauté de communes, le marché passé sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découleront ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits résultant de l'exécution des contrats passés dans le cadre de ladite convention seront prévus au budget principal 2019 et suivants.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **11 AVR. 2019**  
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20190408-2019C51-TR

A Trévoux, le 08/04/2019,

**Le Président,**  
**Bernard GRISON**

